



Aux Directions d'école
Aux Enseignant·e·s
Aux Parents
Aux Elèves de la scolarité obligatoire

Date 30 avril 2020

Communiqué relatif à la réouverture des classes le 11 mai 2020

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Monsieur le Président,
Cher·ère·s Enseignant·e·s,
Chers Parents,
Chers Élèves,

A la suite des décisions successives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (<https://urlz.fr/cwsK>) et du Conseil fédéral du 29 avril 2020 (<https://urlz.fr/cwsJ>), le Département de l'économie et de la formation a décidé la réouverture des classes pour les élèves de la scolarité obligatoire le 11 mai 2020.

Afin de retrouver avec sérénité le rythme de l'école, renouer les liens sociaux et appréhender les mesures sanitaires de base, la reprise des cours respectera les principes suivants :

Cycle 1 (1H à 4H) et cycle 2 (5H à 8H)

- Les élèves des cycles 1 et 2 débutent les cours en alternance. Une première moitié de classe suit les cours les lundi 11 et mardi 12 mai. La deuxième moitié de classe est à l'école les jeudi 14 et vendredi 15 mai. Les groupes sont définis par la direction d'école en veillant, si possible, à scolariser les enfants d'une même fratrie les mêmes jours de la semaine. Pour les classes à deux degrés et plus, la répartition peut s'effectuer par degré.
- Pour des raisons sanitaires, d'organisation ou de programme, les grilles horaires habituelles peuvent être modifiées par les enseignant·e·s avec l'accord de la direction.
- Durant les jours sans présence en classe, les élèves effectuent les tâches à domicile transmises par leur titulaire au regard du document « Enseignement à distance » transmis par le Service de l'enseignement (SE).
- Le site de l'animation à distance (<http://www.hepvs.ch/animation-pedagogique-a-distance>) et les dispositions pédagogiques transmises par le SE demeurent des indications très utiles, en tant que balises vers des apprentissages en prévision de la rentrée 2020-2021.
- Les études dirigées et surveillées sont supprimées. Les enseignant·e·s concerné·e·s sont à disposition des directions d'école.
- Tous les élèves ont congé le mercredi 13 mai toute la journée.
- Les enfants de parents ayant une activité telle que définie par communiqué du 27 avril aux directions d'école sont accueillis, selon les besoins des parents et les disponibilités de l'école, les jours où les élèves n'ont pas classe. Les demandes sont à adresser à la direction d'école.
- Tous les élèves des cycles 1 et 2 poursuivent leur scolarité à plein temps dès le 18 mai.

Cycle 3 (9CO à 11CO)

- Les élèves du cycle d'orientation reprennent les cours en alternance. Une moitié de classe de base suit les cours les lundi 11 et jeudi 14 mai. La deuxième moitié reprend l'école les mardi 12 et vendredi 15 mai. La semaine suivante, les groupes sont inversés permettant, chaque deux semaines, d'accéder à tous les cours hebdomadaires. Les groupes sont définis par la direction d'école.
- Pour des raisons sanitaires, d'organisation ou de programme, les grilles horaires habituelles peuvent être modifiées par la direction.



- Durant les jours sans présence en classe, les élèves effectuent les tâches à domicile (4 x 45') transmises par leur titulaire au regard du document « Enseignement à distance » transmis par le Service de l'enseignement (SE).
- Le site de l'animation à distance (<http://www.hepvs.ch/animation-pedagogique-a-distance>) et les dispositions pédagogiques transmises par le SE demeurent des indications très utiles, en tant que balises vers des apprentissages en prévision de la rentrée 2020-2021.
- Les études dirigées, surveillées ainsi que les soutiens hors classe sont supprimés. Les enseignant·e·s concerné·e·s sont à disposition des directions d'école.
- Les élèves ne se rendent pas en classe le mercredi.
- Les enfants de parents ayant une activité telle que définie par communiqué du 27 avril aux directions d'école sont accueillis, selon les besoins des parents et les disponibilités de l'école, les jours où les élèves n'ont pas classe. Les annonces sont à adresser à la direction d'école.
- La date de la reprise des cours à plein temps durant toute la semaine sera définie en fonction des prochaines annonces de l'OFSP, mais au plus tôt le 8 juin 2020.

Principes pour toute la scolarité obligatoire (cycles 1, 2 et 3)

- Les mesures sanitaires mises en place dans les écoles seront transmises aux directions d'école dans un prochain courrier.
- Les élèves qui ne sont pas accueillis en classe restent à la maison sous la responsabilité des représentants légaux pendant le temps habituel de classe.
- Au vu des nombreuses modalités organisationnelles à mettre en place, les directions transmettront les informations plus précises (transports, horaires, répartition des élèves par groupe, etc.) aux enseignant·e·s et aux familles au plus tard le mercredi 6 mai.
- Les élèves au bénéfice de mesures renforcées dans les CPS reprennent également l'école. Les éventuelles adaptations/dérogations sont à discuter entre la direction d'école locale et la coordinatrice du CPS, selon les indications de l'OES. L'OES, par les conseiller·ère·s pédagogiques, statue sur les cas particuliers.
- En règle générale, l'élève qui vit avec une personne vulnérable (<https://urlz.fr/cwvP>) peut aller à l'école. Face à une situation particulière avérée et sur présentation d'un document signé par l'autorité parentale, il peut être dispensé de présence en classe. Il travaille à domicile selon les indications communiquées par les enseignants et/ou la direction d'école. L'enseignant·e directement concerné·e peut présenter un certificat médical attestant la vulnérabilité au sens de l'ordonnance COVID, voire une attestation sur l'honneur s'il est en contact avec des personnes vulnérables. Un travail spécifique sera attribué à l'enseignant·e ne pouvant pas assurer son enseignement en présentiel.
- Toutes les situations particulières d'élèves pour qui l'organisation décrite ci-dessus pose des difficultés seront analysées par la direction d'école.
- Le pont de l'Ascension est maintenu ; les élèves auront congé les jeudi 21 et vendredi 22 mai.
- Les cérémonies de remises de diplômes, les promenades d'école et tout autre rassemblement d'importance sont supprimés.
- Le département peut adapter les organisations mises en place selon l'évolution de la situation sanitaire, les décisions du Conseil fédéral ou les mesures édictées par l'OFSP.

Cette communication me permet de saluer encore une fois l'incroyable engagement de toutes et tous afin de traverser cette crise avec sérénité. J'espère que ces modalités de reprise des classes permettront de renouer les contacts sociaux et ce dans des conditions sanitaires respectueuses de la santé de toutes et tous.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Services du Département de l'économie et de la formation
Collaborateur·trice·s du Service de l'enseignement
HEP
SPVAL, AVECO, AVDEP, CODICOVAR, FRAPEV, FCV